

Lettre de Communication

de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise

Numéro 3



Alors que notre communauté de communes fête ses deux années d'existence, nous finalisons une étape importante de notre construction communautaire qui s'appelle l'intérêt communautaire, c'est-à-dire les sujets pour lesquels la compétence alors exercée par les communes est désormais confiée à l'intercommunalité.

La définition de cet intérêt communautaire, imposée par la loi, s'est naturellement faite de manière très participative avec les huit communes qui composent notre communauté. Chaque conseil municipal a fait des propositions que le bureau de la communauté de communes a analysées avant de retenir une liste qui a été proposée à l'approbation du conseil communautaire le 5 décembre dernier.

Quelques axes majeurs marquent l'intérêt communautaire. Tout d'abord et de manière assez large, la communauté Cœur de Tarentaise devient compétente pour les activités de pleine nature. Il s'agit en particulier de sentiers, des rochers d'escalade, mais aussi de la Promenade Savoyarde de Découverte d'Hautecour ou encore la base de Canoë-kayak de

Moûtiers. Vient ensuite un volet important en faveur de la culture avec pour projet phare, la réalisation des travaux de la nouvelle école de musique. Il s'agira ici de réaliser, en collaboration avec la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA) une restructuration des locaux de l'école existante. Cette compétence culture est plus large, dans la mesure où la commission éponyme va définir chaque année

un projet culturel qui fera l'objet de soutiens auprès d'acteurs qui mettent en œuvre la culture sur le terrain, à l'image du Dôme Théâtre.

L'autre "grand chantier" de la fin d'année 2011 a consisté à définir les périmètres d'intercommunalité de demain. La loi relative à la réforme des collectivités territoriales précise en effet que toutes les communes doivent appartenir à une communauté de communes et qu'il convient de rationaliser les périmètres d'intercommunalité.

Alors que le projet de schéma proposé par Monsieur le Préfet préconisait un rapprochement de nos huit communes avec St Martin de Belleville et les dix communes du canton de Bozel, une variante a été proposée en faveur d'une Communauté de communes Cœur de Tarentaise élargie à St-Martin de Belleville, et d'une Communauté de communes à 10 sur le canton de Bozel.

Cette décision, validée par une commission départementale, est en particulier guidée par le souhait de laisser le temps à chacun de construire un avenir choisi. Cette orientation ne limite pas, bien au contraire, les collaborations qui peuvent être menées à l'échelle des 26 communes des cantons de Moûtiers et Bozel. Il s'agit donc d'un premier pas qui permet à nos collectivités de renforcer le travail en commun.

Pour finir, je voudrais profiter de cette période pour présenter à chacune et chacun des habitants de nos communes mes vœux les meilleurs pour l'année 2012 et rappeler qu'après ces évolutions de notre communauté la CCCT est plus encore un outil à disposition de tous les habitants de notre bassin de vie.

Fabrice PANNETOUCHE

Maire de Saint Jean de Belleville
Président de la Communauté
de Communes Cœur de Tarentaise

Déchetterie

• Construction d'un appentis

Depuis 2001, la déchetterie de l'île Ferlay n'a pas connu de modification alors que dans le même temps, les volumes de déchets traités ont augmenté de 26 % et que de nouvelles filières d'apport de déchets sont apparues. Il est devenu nécessaire de moderniser la déchetterie qui ne dispose plus d'espace de stockage à l'abri des intempéries. La réalisation d'un appentis dans le prolongement de l'actuel chalet permettra d'organiser l'apport des déchets spéciaux pour un montant de 52 417 € HT.



Les travaux ont démarré fin novembre avec l'entreprise COLAS, qui a réalisé les travaux de terrassement, de fondations et d'enrobé, puis se sont poursuivis avec la pose de la charpente par l'entreprise SECAF. Enfin l'entreprise FREDELEC a assuré la mise en place de l'éclairage.

• A venir sur la déchetterie:

- Mise en place d'une nouvelle filière de traitement du plâtre: une benne spécifique sera mise en place pour le dépôt du plâtre qui sera ensuite traité par l'entreprise Nantet sur son site de Francin, afin de produire du plâtre recyclé.

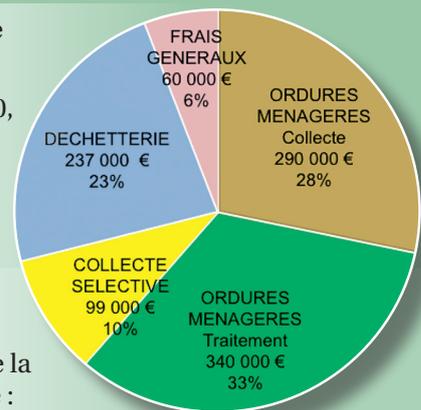
- Gestion informatique de la déchetterie: aujourd'hui gérée manuellement, la déchetterie sera équipée d'un système informatique permettant un contrôle des accès par cartes à code-barres. Chaque usager, professionnel ou particulier, devra être muni de sa carte pour pouvoir déposer ses déchets. Cette carte, personnelle, sera disponible à compter du 1^{er} février 2012. Vous trouverez en dernière page de cette lettre d'informations, le formulaire de demande de carte.
- Sécurisation de la déchetterie avec la mise en place de panneaux de signalisation et de marquage au sol, et la révision du règlement intérieur.

• A ne pas oublier sur la déchetterie:

Les horaires d'ouverture sont les suivants: 8h00 - 12h00/13h30 - 18h30, tous les jours de la semaine à l'exception du samedi (ouverture à 9h00). Fermeture le dimanche.

• Coût du service déchets

Pour l'année 2010, les dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers s'élèvent à 1 027 659 € HT et se répartissent de la manière suivante :



Sensibilisation des habitants au tri et à la réduction des déchets

➔ Ensemble, trions et réduisons nos déchets.

Un compostage en pied d'immeuble?

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise en coopération avec le SMITOM (Syndicat intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères) de Tarentaise vous propose de vous accompagner pour mettre en place des composteurs collectifs.

Qui est concerné?

Si vous résidez en appartement et avez un espace vert commun avec les autres résidents, vous êtes concerné.

Comment faire?

Demandez à vos voisins s'ils sont intéressés par le compostage (besoin d'au minimum de 3 foyers motivés).

Signalez-nous votre besoin par téléphone au 04 79 24 77 66 ou par mail contact@coeurdetarentaise.fr

L'ambassadrice du tri de la CCCT viendra réaliser un diagnostic sur votre lieu de résidence pour évaluer la possibilité de mettre en place plusieurs composteurs.

Si le projet est réalisable, les composteurs sont mis à votre disposition gratuitement.



Quel est l'intérêt du compostage ?

- Donner de la valeur à vos épluchures de fruits et légumes jetés habituellement à la poubelle. En effet, ils se transformeront en compost (engrais naturel) réutilisable dans vos pots de fleurs.
- Avoir un engrais performant gratuitement, très bon pour vos plantes!
- Réduire d'environ 1/3 le poids de votre poubelle, ce sont des dépenses en moins en incinération.
- Rapprocher ses voisins autour d'un geste environnemental simple à réaliser.

→ Les textiles sont réutilisables, ne les jetez plus à la poubelle!

Avant de jeter, rappel des consignes

Les textiles usagés doivent être propres et conditionnés dans un sac fermé. Les vêtements déchirés, non reportables sont acceptés, ils seront utilisés comme chiffons.



Vous pouvez déposer dans les conteneurs :

- Vêtements et sous-vêtements
- Linge de maison (draps, nappes, serviettes)
- Peluches
- Maroquinerie (sacs, ceintures)
- Chaussures (impérativement attachées par paire)
- Jouets.

Les conteneurs suivants sont à votre disposition :

A Moûtiers :

- Supermarché Simply Market
- Supermarché Carrefour Market
- Quai Saint Réal, devant la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- Rue Général de Gaulle, après le passage à niveau

A Salins-les-Thermes :

- Supermarché Super U
- Salle polyvalente

A Saint Marcel – Pomblière :

- Ecole
- Place Jean Moulin, près de la salle polyvalente

A Villarlaruin :

- Déchetterie de l'Île Ferlay

Bravo! Déjà 34 tonnes de textiles ont été collectées en 6 mois! Le conteneur le plus souvent utilisé est celui du Carrefour Market.

Devenir

Ces textiles sont ensuite triés manuellement en Belgique et envoyés vers les pays d'Afrique (60 %), d'Asie (23,5 %) et d'Europe (20,5 %) pour être valorisés. La propreté des vêtements est importante pour le respect des agents de tri.

→ Le tri des emballages, papiers et verre recyclables

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise évalue sur les huit premiers mois de l'année un ratio de tri de 54 kg/habitant, estimé sur l'année 2011 à 72 kg/habitant/an. Ce résultat est supérieur à la moyenne nationale en 2009* de 62 kg/hab/an.

Malgré cela une baisse des tonnages collectés en emballages et papiers est constatée.

** Dernière moyenne nationale connue*

Pourquoi trier les emballages ?

- En premier lieu, pour recycler les emballages, verre et papiers que nous jetons.
- En déposant ces déchets dans le conteneur de tri jaune ou vert, vous contribuez à la préservation des ressources naturelles. Exemple: 1 tonne de bouteilles plastiques recyclée permet d'économiser 600 kg de pétrole brut et sert à la fabrication de nouveaux produits en plastique.
- Enfin, vous réduisez la quantité de déchets incinérés. L'incinération est plus coûteuse que le recyclage et le sera de plus en plus.

Comment trier ?

Emballages ménagers

A la maison, prévoyez un sac de courses ou un sac de tri, distribué en mairie et à la CCCT, pour mettre de côté vos emballages recyclables vides et journaux-magazines.

Repérez les conteneurs de tri les plus proches de chez vous et déposez vos emballages et papiers.

Attention! Les barquettes et boîtes en plastique ne sont pas acceptées dans le tri. Pour le plastique, c'est facile, seuls les bouteilles et flacons se recyclent! Observez les autocollants pour voir si vous avez bien trié. Une erreur de tri coûte plus cher que si elle avait été jetée directement dans les ordures ménagères.



Encombrants et déchets dangereux pour l'Environnement

Si vous avez de gros objets à jeter (canapé, télé, miroir, étendage, plâtre, chaise...) et des déchets dangereux pour l'Environnement (fer à repasser, peinture, perceuse, batterie...), vous devez les apporter à la déchetterie de l'Île Ferlay. Une carte d'accès est obligatoire pour justifier votre lieu de résidence au gardien. Ne déposez pas les encombrants au pied des conteneurs, aucune collecte n'est prévue. Ils pollueront la rue et augmentent les dépenses de nettoyage de la commune.



Ordures ménagères

Les poubelles sont à jeter dans des sacs poubelles fermés. Des ordures ménagères jetées en vrac salissent les bacs et laissent une mauvaise odeur. Pensez-y!

Du verre, des cailloux, des végétaux sont encore retrouvés dans les bacs, ils ne sont pas à leur place. Veuillez les apporter dans les conteneurs de tri et à la déchetterie.

Le SCOT Tarentaise

en 9 questions

→ Un SCOT qu'est ce que c'est ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Cependant, ce n'est pas un document "gravé dans le marbre", il devra rester un document vivant et pourra être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble.

→ Un SCOT à quoi ça sert ?

Le SCOT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. C'est un document qui définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme. Il abordera notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

→ Un SCOT est il un document opposable ?

Oui, le SCOT est un document juridique. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) devront être compatibles avec le futur SCOT (de même pour les opérations de plus de 5 000 m² de Surface Hors Œuvre Nette). S'il y a lieu, la mise en compatibilité devra être menée dans un délai de 3 ans.

→ Quel sera le périmètre du SCOT de Tarentaise ?

Les SCOT doivent être établis sur des territoires les plus proches possibles des bassins de vie. Dans le cas présent, le SCOT de Tarentaise sera élaboré sur les 43 communes constitutives de l'APT (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise). Il sera jointif avec le SCOT Arlysère (Albertville, Beaufortain, Val d'Arly).

→ Quels sont les premiers enjeux identifiés ?

Dès maintenant, il est possible d'envisager que les problématiques suivantes soient les plus structurantes pour le futur SCOT :

- Quelle stratégie de développement des stations (lits touristiques, domaines skiables, équipements de loisirs) ?
- Quel avenir pour le foncier agricole ?
- Comment envisager une diversification économique ? Sur quel foncier disponible ?
- Quelle préservation des paysages naturels ou bâtis, des espaces de biodiversité, des corridors biologiques ?
- Quelle répartition territoriale des futures implan-

tations commerciales ? Quel équilibre entre commerces de proximité et grandes surfaces ?

- Quelle programmation d'infrastructures routières, de transports collectifs (train, car, bus), de services de covoiturage, ou de modes doux ?
- Quelle localisation pour les secteurs préférentiels à vocation d'habitat (dont le logement locatif social) ?
- Quelle répartition territoriale des potentialités d'urbanisation, en accord avec une gestion économe de l'espace ?
- Comment localiser le développement en intégrant les risques naturels et les impératifs de gestion de la ressource en eau ?

→ Un SCOT est il obligatoire ?

Jusqu'à l'été 2010, les SCOT n'étaient obligatoires que pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants. Depuis l'approbation du Grenelle de l'environnement (12 juillet 2010) ils deviennent obligatoires pour l'ensemble du territoire national et ce, à partir du 31 décembre 2016. En l'absence de SCOT, les communes seront sous le régime de la constructibilité limitée et ne pourront plus ouvrir de zones d'urbanisation future.

→ Qui pilotera le SCOT ?

Au travers de l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise (APT), ce sont les élus du territoire concerné qui sont responsables de l'élaboration et du suivi du SCOT.

Robert VORGER, le Maire des Avanchers-Valmorel a été désigné comme responsable du projet.

→ Quel rôle pour la CCCT dans la réalisation du SCOT Tarentaise ?

Georges DANIS, Vice-Président de la CCCT en charge de l'aménagement du territoire, est membre du Bureau SCOT. A ce titre, il participe aux études récemment engagées portant sur les 43 communes :

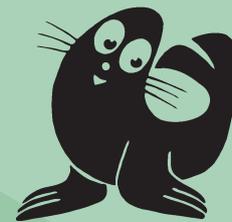
- Une étude "lits touristiques" qui traite de l'immobilier en stations (décompte des lits professionnels et diffus, prospective)
- Un diagnostic foncier qui identifie les terrains à enjeux agricoles forts
- Une étude sur le foncier économique qui évalue les besoins des entreprises et les met en perspective avec l'offre en matière de parcs d'activités
- Une étude habitat qui définit les besoins en matière de logement locatifs et en accession
- Une mission pour délimiter les corridors biologiques qui assurent les connexions entre les noyaux de biodiversité.

→ Quel est le calendrier prévisionnel ?

Etablir un SCOT est un chantier de grande envergure qui se déroulera pendant les 3 ou 4 années à venir.

Allo, à l'eau!

Piscine
du
Morel



Tout comme son homologue voisine, la CCVA, la Communauté de communes Cœur de Tarentaise est membre du Syndicat du Morel, qui gère le plus grand complexe de loisirs aquatiques de Tarentaise, situé sur la commune d'Aigueblanche. A ce titre, elle participe à la gestion de ce service public proposant ainsi une large offre de sports et de loisirs, tels que la natation adulte et enfant, des cours d'aquagym, bébé nageurs, retraités nageurs... et ce, pour l'ensemble des habitants de la CCCT.

→ La piscine change de visage

De janvier à mai 2011 la piscine a fermé ses portes le temps de se refaire une cure de jeunesse. En effet, d'importants travaux de rénovation avaient pour objet de transformer radicalement les vestiaires et équipements existants datant de 40 ans... déjà! C'est chose faite. Un environnement lumineux aux couleurs vives, des cabines individuelles, des casiers équipés de digicode pour une sécurité optimale ainsi que deux nouvelles cabines accessibles aux personnes à mobilités réduites. Toujours dans un souci d'économie d'énergie, un cloisonnement permet d'isoler la partie été de la partie hiver, cette dernière chauffée uniquement lorsque nécessaire. A noter, l'installation de grands puits de lumière afin de renforcer et favoriser l'éclairage naturel.

→ Quelques nouveautés au Morel

Nageurs, tous à vos maillots pour venir découvrir nos magnifiques vestiaires et profiter des nouveaux horaires d'ouverture. Favoriser la fidélité est une des priorités du Morel. Ainsi, de nouveaux tarifs attractifs ont vu le jour depuis le 1er janvier 2012. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à venir surfer sur le site internet du centre aquatique du Morel à l'adresse suivante "www.piscinedumorel.com".

→ Comment bénéficier des tarifs préférentiels?

Vous êtes résidents de l'une des huit communes de Cœur de Tarentaise et vous souhaitez bénéficier des tarifs préférentiels? Munissez-vous de la carte du Morel, à présenter à l'accueil de la base de loisirs.

Pour cela, il vous suffit de vous rendre dans la mairie de votre commune : présentez votre justificatif de domicile (Quittance EDF, déclaration impôts locaux ou fonciers) et votre photo d'identité (obligatoire puisque chaque carte est nominative).

A savoir : l'obtention de cette carte est identique pour les enfants de 5 ans et +.

Nous vous attendons nombreux, alors tous à l'eau !



Le Logement

La Communauté de Communes a délibéré le 5 juillet 2011 pour lancer la procédure d'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce plan aura pour objectif de définir une politique ambitieuse en matière de logement sur son territoire actuel, voire au-delà. Après une phase de diagnostic, les élus communautaires définiront des orientations dans chaque domaine: logement des jeunes et des plus anciens, habitat indigne, performance énergétique et réhabilitation, locatifs... En concertation avec chaque conseil municipal, ces orientations seront déclinées dans un plan d'action par commune.

L'élaboration d'un PLH dure au minimum 3 ans.

En attendant, Cœur de Tarentaise agit déjà dans le domaine du logement en apportant son soutien logistique et financier à l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) actuellement en cours sur toute la Tarentaise. Cette opération vous permet de bénéficier de subventions dans le cadre de travaux de réhabilitation.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous reporter à la dernière page de cette lettre d'information où un flyer des permanences est mis à votre disposition.

Une usine, une histoire: l'aciérie de Moûtiers

Depuis début 2011, la Ville de Moûtiers expose une maquette réalisée en 1992 par le Club Modéliste d'Albertville et représentant à l'échelle le quartier de la Chaudanne en 1970: la gare, l'usine et les habitations du Pré de Foire.

La présentation de cette admirable maquette en la Chapelle de la Congrégation des Sœurs de Saint Joseph, rue du Pain de Mai à Moûtiers, a suscité la volonté de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise de réaliser un travail de recherches historiques sur l'usine de Moûtiers afin que le passé industriel de la ville ne soit pas oublié. Pour réaliser ce travail de mémoire, la CCCT s'est attachée les services d'un jeune moutiérais, Yann FEAT, étudiant en histoire à Grenoble, et qui, au cours d'un stage de deux mois cet été, a réalisé un travail important de recherches d'archives en tous genres: documents papiers, films,

ouvrages. Yann FEAT a aussi rencontré des personnes ayant travaillé à l'aciérie de Moûtiers. De précieux témoignages ont ainsi été recueillis et conservés.

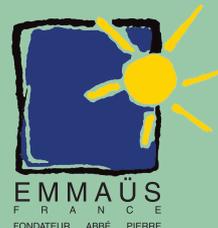
Ces travaux, gérés avec précision et rigueur, ont permis l'édition d'une brochure (délivrée gratuitement par la CCCT sur demande) et la réalisation d'une exposition retraçant l'histoire de l'usine de Moûtiers. Cette exposition, gérée et conduite par l'Office du Tourisme de Moûtiers, qui organise les visites de groupes, est un outil pédagogique ouvert à tous les publics. La jeunesse du bassin de vie est directement concernée et a été invitée à venir visiter l'exposition réalisée.

Engagée en faveur de la culture et du patrimoine, la CCCT a souhaité pouvoir mettre en lumière ce qui a fait l'industrie du bassin de Moûtiers, mais aussi, ce qu'ont été les relations entre l'usine et la vie locale.

Emmaüs ouvre ses portes sur Moûtiers

Vous disposez de mobiliers, vêtements ou tout autre objet réutilisable dont vous souhaitez vous séparer? Vous pouvez faire le bonheur de nombreuses personnes en vous rendant au dépôt Emmaüs de Moûtiers,

quartier de la Chaudanne (à côté de l'AACM). Les permanences sont ouvertes tous les vendredis de 13h30 à 17h30. Pour plus de renseignements, contacter Emmaüs Chambéry au 04 79 25 10 29.



La CCCT parie sur les transports!

Partant du constat que l'offre locale de transport collectif était insuffisante ou uniquement tournée vers les sports d'hiver, la Communauté de communes a décidé d'ouvrir une vaste réflexion sur les transports de proximité. Le conseil général s'est d'ors et déjà engagé aux côtés de la CCCT pour cette démarche innovante et expérimentale.

Deux axes forts ont été retenus:

- **La mise en place d'une offre de transport collectif** permettant d'offrir aux habitants une alternative crédible au tout-voiture pour aller en courses, au travail, chez le médecin ou tout simplement pour se divertir.

Cette offre se veut destinée aux populations locales, à l'année, et est travaillée en étroite coopération avec la Commu-



nauté de communes des vallées d'Aigueblanche, et les communes du canton de Bozel.

Un questionnaire est joint à ce bulletin pour que vous nous aidiez à définir les priorités parmi vos besoins. Ces services nouveaux ayant un coût important, plus vos réponses seront nombreuses, plus le service sera rendu de manière optimale.

- **La promotion du covoiturage.** En partenariat avec les étudiants du BTS tourisme de Moûtiers, les personnes qui le pratiquent ont été interrogées sur les parkings actuellement utilisés pour le covoiturage. La CCCT a deux objectifs: informer et développer cette pratique "économique, écologique et conviviale", et désengorger les centres de Moûtiers et Salins avec un projet de parking relais.

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise à votre écoute et pour vous conseiller



Le Président de la Communauté de Communes, Fabrice PANNEKOUCKE, vous reçoit

- le 1^{er} mercredi du mois de 18h00 à 19h00.

Pour vous accompagner dans vos projets de construction ou de rénovation :

- **Un architecte** à votre écoute pour vous aider dans l'élaboration de votre projet : le 1er mercredi du mois à partir de 9h. Sur rendez-vous
- **Le CAL-PACT** instruit vos demandes de subventions dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat : le 4e vendredi du mois de 10h à 12h
- Une demande de **diagnostic de solution d'assainissement non collectif** : Contacter la Communauté de Communes.
- Des conseils sur les solutions en matière d'économies d'énergie, d'énergies renouvelables et d'éco-construction, **l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables** : le dernier mardi du mois de 13h30 à 17h30. Sur rendez-vous

Renseignements et Rendez-vous :

☎ 04.79.24.41.41 - 📧 contact@coeurdetarentaise.fr

✉ CCCT - 133 quai Saint Réal – 73600 MOUTIERS



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'ACCES EN DECHETTERIE

La réglementation de la déchetterie intercommunale implique la présentation, à chaque passage, d'une **carte d'accès délivrée gratuitement** pour tous les usagers des communes de Fontaines-le-Puits, Hautecour, Moutiers, Notre-Dame-du-Pré, Salins-les-thermes, Saint-Jean-de-Belleville, Saint-Marcel, Villarlurin.

La demande de carte s'effectue par le coupon réponse (au verso), que vous pouvez envoyer à l'adresse suivante :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE TARENTEISE
133, quai Saint Réal - 73600 MOUTIERS

ou par mail : contact@coeurdetarentaise.fr
ou le déposer en mairie.

Les cartes pourront être, au choix :

- récupérées en mairie (sauf pour Moutiers),
- récupérées au siège de la CCCT à l'adresse indiquée ci-dessus,
- envoyées au domicile au moyen d'une enveloppe timbrée à joindre à la demande

à compter du 1^{er} février.

Coupon-réponse

Merci de joindre à ce coupon :

- Un justificatif de domicile de l'année en cours
- Une enveloppe timbrée pour l'envoi de la carte au domicile

Nom ou raison sociale

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Transmission : *(cochez la case correspondant à votre choix)*

- Récupération en mairie (sauf pour Moutiers),
- Récupération à la CCCT (mardi et vendredi de 8h00 à 12h00),
- Envoi au domicile au moyen d'une enveloppe timbrée à joindre à la demande.

Les informations recueillies sont exclusivement destinées à la Communauté de

communes Cœur Tarentaise pour l'envoi des cartes d'accès à la déchetterie.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CŒUR DE TARENTAISE

133 QUAI SAINT REAL

73600 MOUTIERS

Tél. : 04.79.24.41.41

Fax. : 04.79.22.81.33